

Laura Tamblyn Watts, PDG  
CanAge : Canada's National Seniors' Advocacy Organization  
Faculté de travail social Factor-Inwentash  
Université de Toronto  
246, rue Bloor Ouest  
Toronto (Ontario)  
M5S 1V4  
Tél. : 647-969-6793  
CE : [laura@CanAge.ca](mailto:laura@CanAge.ca)  
Site Web : [www.CanAge.ca](http://www.CanAge.ca)

4 juin 2021

Mesdames et Messieurs les membres du Comité HUMA,

CanAge est l'organisme national de défense des droits des aînés du Canada. C'est un organisme indépendant, non partisan et sans but lucratif qui éduque, habilite et mobilise les gens sur les enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens âgés. Nous travaillons à promouvoir les droits et le bien-être des Canadiens vieillissants et pour nous assurer que ces derniers mènent une vie dynamique et connectée. Dans VOICES of Canada's Seniors : A Roadmap to an Age-Inclusive Canada ([Advocacy - CanAge](#)), CanAge a ciblé des domaines essentiels qui exigent un investissement urgent pour améliorer la vie des aînés.

Aujourd'hui, CanAge désire aborder dans son mémoire trois domaines essentiels et émettre quelques recommandations importantes pour chacun d'eux afin de les améliorer :

- A. La maltraitance et la négligence envers les aînés
- B. Les soins de longue durée et la réforme des soins pour les aînés
- C. L'inclusion sociale

#### **A. La maltraitance et la négligence envers les aînés**

CanAge aimerait soulever la question de la maltraitance et de la négligence envers les aînés en partageant avec le Comité l'histoire de « Mabel ». Mabel a 82 ans et vivait seule depuis des années. Elle participait activement à la vie communautaire. Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, Mabel a suivi les directives : elle est restée chez elle, inquiète. Son fils, un adulte, a perdu son emploi. Il a emménagé chez Mabel avec sa petite amie. Peu de temps après, Mabel a été forcée de signer une procuration : elle a ajouté son fils à ses comptes de banque et, finalement, a été contrainte de l'ajouter comme copropriétaire de sa maison.

Avec les informations de Mabel, son fils a ouvert des comptes en ligne et s'est procuré des cartes de crédit au nom de sa mère. En l'espace de 12 mois, la vie de Mabel a

changé : elle qui vivait en sécurité et avait une vie socialement connectée vit maintenant dans la peur, la maltraitance et la pauvreté.

L'histoire de Mabel n'est pas unique, loin de là.

Avant la pandémie de COVID-19, approximativement 1 personne âgée canadienne sur 5 était victime de maltraitance et de négligence. La négligence envers les aînés se manifeste le plus souvent sous formes financières (notamment les fraudes et les arnaques), physiques, émotionnelles, sexuelles et institutionnelles. La maltraitance des aînés est l'une des formes les plus courantes de mauvais traitement au Canada. Elle est aussi la moins visible, reconnue et financée.

Cette statistique, celle de 1 personne sur 5, date d'avant la pandémie de COVID-19 : elle n'est de toute évidence plus à jour. En effet, les organisations d'intervention, comme **Prévention de la maltraitance envers les aînés**, enregistrent une hausse de 250 % des cas de maltraitance et de négligence. D'autres organismes rapportent une flambée similaire. De plus, la crise sanitaire a aggravé des problèmes de soins des aînés qui perdurent. Nous avons depuis longtemps constaté le manque persistant de fonds et de personnel dans les établissements de soins de longue durée. Les aînés canadiens vivent plus longtemps et, vers la fin de leur vie, sont plus fragiles, vulnérables, atteints de troubles cognitifs et nécessitent plus de soins. Malgré tout, les établissements de soins de longue durée ont été le théâtre de graves négligences systémiques envers les aînés : elles ont entraîné la déshydratation, la malnutrition, l'apparition de plaies de lit et la mort.

Les personnes âgées vulnérables qui reçoivent des soins ont le droit d'être en sécurité; elles ne méritent pas d'être négligées. Bien que l'adoption de normes nationales soit une étape clé, ces dernières ne condamnent pas les comportements manifestes de négligence criminelle. Toutefois, il existe actuellement peu de recours, qui plus est inadéquats, dans le *Code criminel* pour lutter contre les cas de maltraitance et de négligence envers les aînés en milieu institutionnel qui ont été révélés par la pandémie.

À ce jour, bien que le mandat de la ministre responsable des aînés soit précis en ce qui concerne la lutte contre la maltraitance et la négligence envers les aînés, il n'y a eu que peu d'investissement de la part du gouvernement du Canada. Nous avons toutefois été heureux que le sujet de la maltraitance et des autres formes de mauvais traitements envers les aînés ait été mentionné dans le Budget et qu'un investissement financier soit prévu au cours des cinq prochaines années.

### **Financer l'élaboration d'une stratégie nationale pour lutter contre la maltraitance et la négligence envers les aînés**

Des organisations, telles que CanAge, travaillent d'arrache-pied et sans aucun financement pour élaborer les bases d'une *stratégie nationale contre la maltraitance et la négligence envers les aînés*. Le processus d'élaboration de cette stratégie mérite d'être financé, appuyé et amplifié par le gouvernement fédéral. Manifestement, la pandémie a augmenté les possibilités de mauvais traitements avec le retour des enfants adultes chez leurs parents, l'augmentation de la pression financière, l'isolement et la solitude à des niveaux jamais observés auparavant. De là tous les efforts des

organisations clés comme CanAge pour élaborer les bases d'une stratégie nationale pour lutter contre la maltraitance et la négligence envers les aînés.

### **Comparaison entre les investissements du fédéral pour la violence conjugale et ceux pour les mauvais traitements envers les aînés**

Au début de la pandémie, le gouvernement a investi considérablement pour s'attaquer au problème de la violence conjugale. C'était un investissement important.

À l'opposé, cependant, il n'y a eu que très peu d'investissement et d'effort de la part du gouvernement fédéral depuis 2015 relativement à la maltraitance et à la négligence envers les aînés.

Fait important, le gouvernement a effectué d'importants investissements pendant son mandat pour lutter contre la violence conjugale. Avant la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a annoncé, par l'entremise de Femmes et Égalité des genres Canada, la Stratégie pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, une première au niveau fédéral. Le gouvernement a initialement investi plus de 200 millions de dollars pour prévenir la violence fondée sur le sexe, aider les survivants ainsi que leurs familles et créer un système juridique et judiciaire plus adapté. Depuis le début de la pandémie, le gouvernement fédéral a alloué un montant similaire pour la violence conjugale en réaction au nombre de cas dans la dernière année. Au total, presque 500 millions de dollars ont été investis durant les 4 dernières années pour la violence conjugale et la violence fondée sur le sexe.

Paradoxalement, le gouvernement n'a pas investi le moindre dollar pour la maltraitance et la négligence envers les aînés. Il l'a seulement fait par l'intermédiaire de projets locaux dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui accorde une subvention communautaire très modeste et unique d'une somme maximale de 25 000 \$ par année. Bien que les programmations communautaires locales pour les aînés soient utiles, elles ne sont pas un investissement stratégique et ne constituent pas une stratégie globale pour contrer la maltraitance et la négligence envers les aînés. CanAge était heureux de constater que le sujet de la maltraitance et des autres formes de mauvais traitements envers les aînés ait été mentionné dans le Budget et qu'un investissement financier soit prévu au cours des cinq prochaines années.

Un des principaux défis dans la lutte contre l'augmentation des cas de maltraitance et de négligence envers les aînés pendant la pandémie de COVID-19 est que des recherches fondamentales, y compris l'étude nationale de prévalence portant sur la maltraitance et la négligence envers les aînés, dorment dans les dossiers du gouvernement. Sans ces renseignements importants, le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux sont mal outillés pour saisir l'étendue du problème ou pour y réagir et affecter les ressources appropriées.

Nous recommandons fortement que le gouvernement publie enfin la révolutionnaire étude de Lynn McDonald sur la maltraitance envers les aînés intitulée *Into the Light*, qui a été présentée au gouvernement en 2015-2016. Ce rapport historique a été financé par le gouvernement du Canada en collaboration avec les provinces et les territoires. Cette

étude sur la maltraitance et la négligence envers les aînés était la plus vaste au Canada et l'une des plus grandes et des plus importantes sur le sujet dans le monde. Cependant, pour des raisons inconnues, elle n'a jamais été officiellement publiée par le gouvernement. Une petite partie de *Into the light : National Survey on the Mistreatment of Older Canadians 2015* peut être consultée ici : <https://cnpea.ca/images/canada-report-june-7-2016-pre-study-lynnmcdonald.pdf>.

De plus, le gouvernement du Canada doit investir dans la recherche afin de mieux comprendre la maltraitance et la négligence envers les aînés et ainsi améliorer sa réponse. Il doit aussi financer le réseau de l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées.

#### **A. Nous recommandons que le gouvernement :**

1. Accorde de manière continue un financement ainsi qu'un soutien pour prévenir et contrer la maltraitance et la négligence envers les aînés pendant la pandémie au même titre que la violence conjugale.
2. Crée un comité pancanadien sur la maltraitance et la négligence envers les aînés afin d'appuyer et de mettre en œuvre la stratégie nationale contre la maltraitance et la négligence envers les aînés.
3. Mette en œuvre une campagne de sensibilisation sur la maltraitance des aînés.
4. Soutienne les organisations d'intervention communautaires par l'intermédiaire de Nouveaux Horizons pour les aînés ou par d'autres sources de financement.
5. Publie les recherches fondamentales existantes et investisse dans d'autres recherches sur la maltraitance et la négligence envers les aînés, y compris la recherche intitulée *Into the light : National Survey on the Mistreatment of Older Canadians* de 2015-2016, par Lynn McDonald et coll. Aussi, que le gouvernement investisse dans les recherches importantes portant sur la maltraitance et la négligence envers les aînés ainsi que l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées, le principal institut de recherche sur la maltraitance et la négligence envers les aînés au Canada.

#### **B. Réforme des soins de longue durée et des soins des aînés**

CanAge désire également partager l'histoire de « Stanley ». Stanley pleurait lorsqu'il a communiqué avec CanAge. Il réside dans un établissement de soins de longue durée en Ontario. Il est atteint de la maladie pulmonaire obstructive chronique, de diabète et il a des faiblesses physiques. C'était en octobre. Stanley a survécu à la première vague alors qu'il était dans la même chambre que des résidents malades. À un certain moment, pendant la première vague, Stanley s'est retrouvé près d'un ami décédé de la COVID-19 : le corps du défunt n'avait pas été déplacé.

Stanley s'est fait déplacer à plusieurs reprises dans l'établissement sans préavis. Il a vécu le traumatisme d'avoir l'armée, comme il a dit, « envahir » son chez-lui. Il a été enfermé dans sa chambre de 100 pieds carrés pendant des mois. Il a même vécu sans être lavé, nourri ou changé parfois pendant plusieurs jours. Il n'a pas pris de bouffée d'air frais pendant des mois. Lorsqu'il a téléphoné à CanAge, c'était pour avoir des informations pour obtenir l'aide médicale à mourir, pas à cause de son état de santé, mais parce que, de son point de vue, durant la pandémie, la vie ne valait pas la peine d'être vécue dans un établissement de soins de longue durée.

Nous ne saurions trop insister sur la tragédie qui se déroule dans les établissements de soins de longue durée. C'est constant. C'est déchirant. C'est inconcevable. Pourtant, si l'on demandait à n'importe quel expert dans le domaine, il dirait que la situation avait atteint son point de rupture avant la pandémie de COVID-19. De nombreuses études sont parvenues à la même conclusion : après des années de sous-financement et de négligence, les soins de longue durée, et de façon plus générale les soins aux aînés, ont besoin de changements et d'investissements. Nous savons ce qui doit être fait. Pourtant, cette tragédie est survenue dès la première vague de COVID-19 et s'est aggravée au cours des vagues subséquentes.

Des décisions étaient continuellement prises pour accorder la priorité aux soins de courte durée en matière d'affectation du personnel, d'équipement de protection individuel et de prévention et contrôle des infections. Des fonds ont été octroyés au personnel d'urgence. Les soins de longue durée se sont retrouvés sans appui substantiel. Ces morts, ces rapports militaires, cette tache que le Canada a désormais sur sa conscience demeurent inchangés.

La bonne nouvelle est la suivante : nous savons. Les experts s'entendent sur ce qui doit changer : consacrer des fonds aux soins de longue durée, augmenter le personnel, développer des infrastructures et améliorer la prévention des infections, notamment en créant une stratégie nationale de vaccination des adultes.

Nos recommandations sont les suivantes :

1. Appuyer l'élaboration de normes nationales pour les soins de longue durée, pas uniquement sur le plan de l'accréditation, mais en collaborant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'implanter ces normes dans les règlements. Intégrer l'innovation, les solutions technologiques et les progrès relativement aux soins des aînés à ces normes.
2. Fournir un investissement transformateur pour les infrastructures essentielles des établissements de soins de longue durée et soutenir la création de soins de longue durée à plus petite échelle favorisant le vieillissement à la maison.
3. Collaborer avec les provinces et les territoires pour créer une stratégie solide en matière de santé et de ressources humaines qui encourage, entre autres, la mise en place de soins de meilleure qualité pour les aînés. Cette stratégie devrait aussi comprendre des initiatives pour prioriser l'immigration afin de renforcer les capacités dans ce secteur.
4. Investir dans une stratégie de soins à domicile et de soins communautaires, appuyée par le gouvernement fédéral, afin de permettre à la grande majorité des aînés canadiens de vieillir chez eux. C'est de loin l'option préférée des aînés, mais aussi la moins coûteuse.
5. Créer une stratégie nationale de vaccination des adultes afin de veiller à ce que les fonds du gouvernement fédéral soient expressément accordés pour l'achat et pour la distribution des vaccins nécessaires pour les adultes, y compris les vaccins spécialement conçus pour les aînés comme le vaccin contre la grippe, la pneumonie et le zona, en plus du vaccin contre la COVID-19.

### **C. L'inclusion sociale**

Nous aimerions partager avec vous l'histoire d'une femme qui a récemment communiqué avec CanAge. « Manon » habite en Nouvelle-Écosse. Elle a 85 ans. Son mari est décédé il y a plusieurs années. Elle n'a pas d'enfant, mais elle a une nièce qui vit en Californie qui lui téléphone quelques fois par année. Il y a un an, Manon est tombée et s'est fracturée la hanche. Depuis, elle ne peut plus conduire ou se déplacer. Manon habite seule dans sa maison et elle se déconnecte peu à peu de la communauté qui l'entoure. La région rurale où elle vit n'est pas bien desservie par Internet. Elle aimerait se connecter à Internet, mais elle ne sait pas par où commencer. Lorsque CanAge parlait avec Manon, cette dernière a mentionné n'avoir ni vu ni parlé à personne excepté le postier depuis plus d'un mois. Manon était déprimée, déconnectée et se sentait profondément seule.

L'histoire de Manon est de plus en plus courante.

En 2018, un rapport de Statistiques Canada concluait que 20 % des aînés canadiens n'ont personne à contacter, pas même en cas d'urgence. Personne. Nous savons

maintenant que l'exclusion sociale cause des problèmes de santé sur le plan mental et physique et que c'est un prédicteur important d'une mauvaise qualité de vie. Dans de nombreux cas, les personnes âgées sont « séparées » des générations plus jeunes. Il nous faut prendre des mesures proactives pour les intégrer dans des communautés pour tous les âges.

Nos recommandations sont les suivantes :

1. Que le gouvernement se concentre délibérément sur les programmes communautaires pour les aînés dans le but de fournir du soutien et des services en amont pour les personnes âgées canadiennes. Favoriser les programmes et les activités intergénérationnels.
2. Investir dans les soutiens à la littératie numérique, l'inclusion et l'innovation et soutenir les solutions technologiques afin d'aider les personnes âgées à rester en santé, connectées et à mener une vie qui a un sens.
3. Créer un bureau fédéral pour la défense des aînés afin d'assurer de façon constante l'inclusion et la planification proactive pour la population vieillissante comme cela a brillamment été fait dans d'autres provinces et pays.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, mes salutations distinguées.



Laura Tamblyn Watts  
Présidente-directrice générale  
CanAge